## Agence wallonne de l'Air et du Climat

(En milliers EUR)

Min.	Article	LIBELLES	2016 initial	ajustement	2016 ajusté	
		RECETTES				
FU	06.01	Prélèvement sur le fonds Kyoto	0	0	0	
CD	06.02	Dotation de la Région wallonne en matière d'air	6 196	34	6 230	
CD	06.03	Recettes issues des produits financiers des comptes spécifiques ouverts pour recueillir les fonds de tiers et de la gestion des comptes de l'Agence	0	0	0	
CD	06.04	Prélèvement sur le fonds Environnement - partie "chauffagistes"	200	100	300	
CD	06.05	Contribution du SPW ou des OIP aux projets Fast-start	400	0	400	
CD	06.06	Contribution du SPW ou des OIP dans le cadre de la neutralité carbone	0	0	0	
FU	06.07	Dotation de la Région wallonne en matière de climat	2 308	12	2 320	
FU	06.08	Participation au financement international des politiques climatiques - Cop21	7 000	0	7 000	
CD	16.01	Vente de services à des tiers	0	0	0	
CD	16.02	Redevances perçues dans le cadre des missions de l'Agence	0	0	0	
		Sous-total Section I	16 104	146	16 250	
FU	08.01	Prélèvement sur le fonds Kyoto	40 000	0	40 000	
CD	50.01	Fonds de tiers attribués à l'Agence pour l'exécution de plans d'actions ou programmes particuliers	0	0	0	
CD	77.01	Vente de biens d'investissement y compris des biens incorporels	0	0	0	
		Sous-total Section II	40 000	0	40 000	
_		TOTAL POUR LES RECETTES	56 104	146	56 250	

			2016 initial		ajustement		2016 ajusté	
		DEPENSES	CE	CL	CE	CL	CE	CL
CD	11.11	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	140	140	-100	-100	40	40
CD	12.11	Frais de fonctionnement, moyens de communication, véhicules, frais d'entretien, moyens informatiques spécifiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	150	150	34	34	184	184
FU	12.12	Analyses, études, relations publiques en matière de changements climatiques	233	318	0	0	233	318
		dont réallocation	100	185				
CD	12.13	Analyses, études, relations publiques en matière de qualité de l'air	533	533	0	0	533	533
CD	32.00	Services tels qu'entretien sans augmentation de valeur des outils et études dont l'AwAC n'est pas propriétaire des résultats (air)	0	0	0	0	0	0
FU	32.01	Services tels qu'entretien sans augmentation de valeur des outils et études dont l'AwAC n'est pas propriétaire des résultats (climat)	0	0	0	0	0	0
FU	32.02	Subvention aux organismes privés (entreprises et ASBL) en matière de politique climat	300	600	0	0	300	600
		dont réallocation	200	500				
FU	35.40	Contribution à des organismes internationaux	8 150	8 150	0	0	8150	8150
CD	35.60	Exécution du programme fast-start	2 000	1 000	0	0	2000	1000
CD	41.40	Subvention pour l'exploitation des réseaux de mesure de la qualité de l'air	4 582	4 582	0	0	4582	4582
FU	43.22	Subvention aux pouvoir locaux pour la protection de l'air et du climat	75	75	0	0	75	75
CD	44.30	Subventions de formations dans le cadre des missions de l'Agence	10	10	0	0	10	10
FU	45.00	(Nouveau) Subventions à des universités relatives à de la recherche en matière de climat	0	0	38	35	38	35
		Sous-total Section I	16 173	15 558	-28	-31	16 145	15 527
FU	52.01	Subventions aux organismes privés pour investissement en matière de politique climat	0	0	0	0	0	0
CD	61.41	Subvention en matériel pour l'exploitation des réseaux de mesure de la qualité de l'air	231	231	200	200	431	431
FU	63.01	Subvention aux pouvoirs locaux pour investissement en matière de politique climat	0	0	0	0	0	0
CD	74.22	Achat de biens meubles et achats de biens meubles spécifiques aux réseaux de mesure de la qualité de l'air	50	25	0	0	50	25
FU	74.40	Achat de biens incorporels	0	0	0	0	0	0
CD	74.80	Etudes dont les résultats appartiennent à l'AwAC (air)	415	125	0	0	415	125
FU	74.81	Etudes dont les résultats appartiennent à l'AwAC (climat)	550	165	-26	-23	524	142
		dont réallocation	-300	-685				
FU	81.51	Participation à des organismes publics en vue de financer des investissements en faveur du climat	40 000	40 000	0	0	40000	40000
FU	84.16	Participations à l'étranger	0	0	0	0	0	0
		Sous-total Section II	41 246	40 546	174	177	41 420	40 723
		TOTAL POUR LES DEPENSES	57 419	56 104	146	146	57 565	56 250